

## Instruments dérivés

Un instrument dérivé est un produit financier dont le prix et l'évolution dépendent du prix d'un autre produit financier, une action par exemple. Il en existe de différents types. La présente fiche d'information s'arrête uniquement sur les opérations à terme et les produits structurés.

### Avantages

- Possibilités d'investissement quelle que soit la direction que prendra le marché
- Potentiel de rendement supplémentaire
- Mise de capital moins élevée que pour un placement direct

### Risques

- Risque de marché : risque de fluctuation des prix du marché
- Risque de crédit : risque de contrepartie et risque propre à l'entreprise
- Risque de liquidité : risque de cours défavorables en raison de l'illiquidité des marchés
- Risque de change : risque de fluctuation des cours des monnaies
- Risque-pays : risque lié au pays lui-même (politique, naturel, etc.)
- Transparence : formation des prix pas toujours compréhensible

### Fonctionnement

#### Généralités sur les opérations à terme

Dans une opération à terme, l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif sous-jacent à un prix déterminé à une date précise ou avant cette date.

#### Types d'opérations à terme

##### Options

Les options sont des opérations à terme entre deux parties. Elles sont soit standardisées et négociées en bourse (*traded options*), soit proposées sur mesure (OTC, *over-the-counter*).

##### Futures

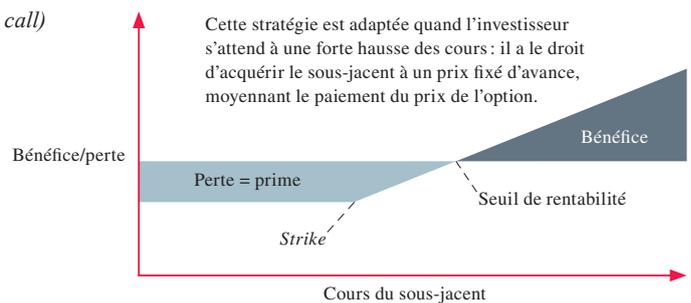
Les *futures* sont des contrats à terme standardisés négociés en bourse qui, à la différence des options, n'incorporent pas un droit, mais une obligation de livrer un sous-jacent. On les appelle aussi opérations à terme inconditionnelles. On peut les acheter ou les vendre pendant toute la durée.

#### Stratégies de base des opérations à terme

La particularité des opérations à terme est que l'investisseur peut profiter de la situation du marché quelle qu'elle soit, qu'il s'attende à une baisse, à une hausse ou à une évolution constante du cours de la valeur sous-jacente. Les stratégies de base sont au nombre de quatre. Elles résultent des quatre positions qui peuvent être prises dans une opération à terme.

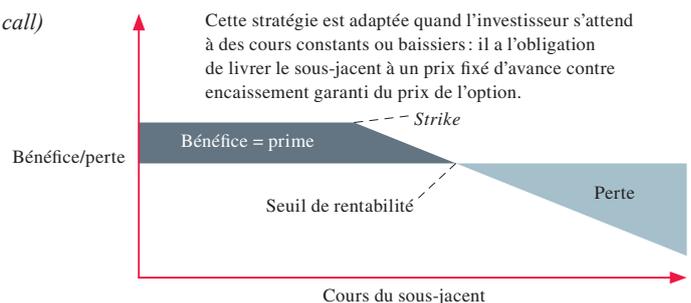
##### Long call

(Achat d'une option *call*)



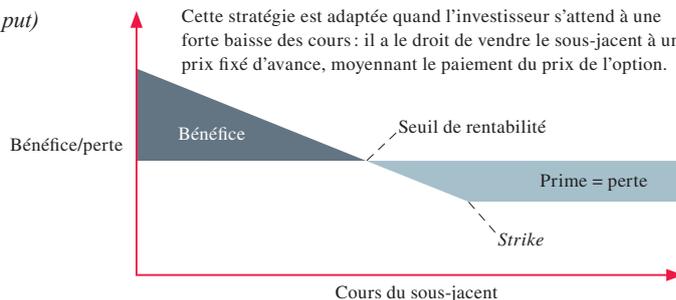
##### Short call

(Vente d'une option *call*)



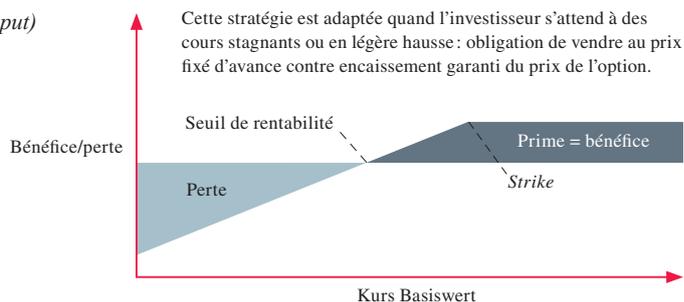
### Long Put

(Achat d'une option *put*)



### Short Put

(Vente d'une option *put*)



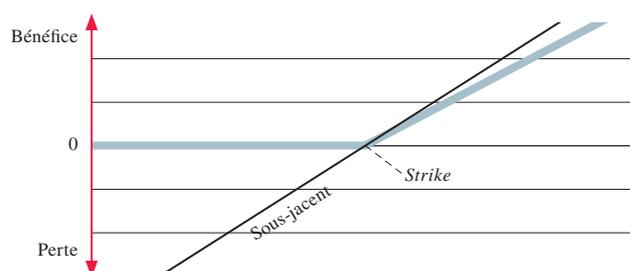
## Généralités sur les produits structurés

Les produits structurés sont des instruments de placement dont la valeur de remboursement dépend de l'évolution d'un ou de plusieurs sous-jacents. Ils combinent opérations de caisse et opérations à terme. Avec eux, l'investisseur a la possibilité de tirer profit de l'évolution du cours d'un sous-jacent, quelle qu'elle soit. Les produits structurés mêlent dérivés (options *call*, par exemple) et placements financiers conventionnels (actions, obligations, par exemple). Il en existe une multitude, mais les catégories les plus courantes sont les suivantes.

### Protection du capital

Les produits structurés de ce type comportent un élément capital protégé (une obligation, par exemple) et un élément participation (une option *call*, par exemple). L'investisseur peut ainsi participer à l'évolution du sous-jacent à partir du niveau de protection du capital. Dans le même temps, le risque de perte est limité par la protection du capital. Celle-ci n'intervient cependant qu'à maturité et dépend de la solvabilité du débiteur. Quelques exemples de produits à protection de capital :

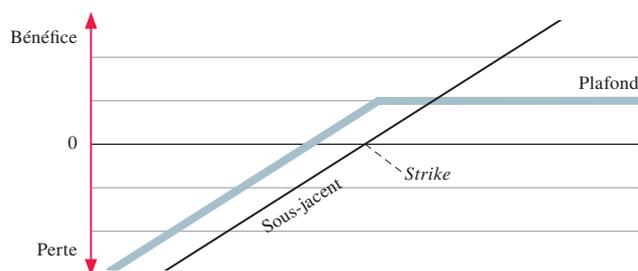
- Protection du capital avec participation
- Protection du capital avec barrière
- Protection du capital avec coupon



### Optimisation du rendement

Ces produits proposent une décote (*discount*) par rapport au cours du sous-jacent ou du coupon payé. Le bénéfice potentiellement réalisable est néanmoins limité à partir d'un certain seuil. Si l'évolution est négative, la valeur du produit structuré s'aligne sur cette évolution. Ces produits peuvent aussi comporter une barrière, dont le franchissement modifie le remboursement. Quelques exemples de produits à optimisation de rendement :

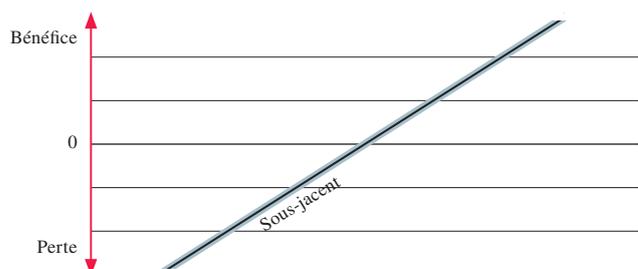
- Certificat *discount*
- *Reverse convertible*
- *Barrier reverse convertible (BRC)*



### Participation

Ces produits permettent de participer à l'évolution de un ou de plusieurs sous-jacents. Le profil de risque est comparable à celui des produits à optimisation de rendement. Quelques exemples de produits à optimisation de rendement :

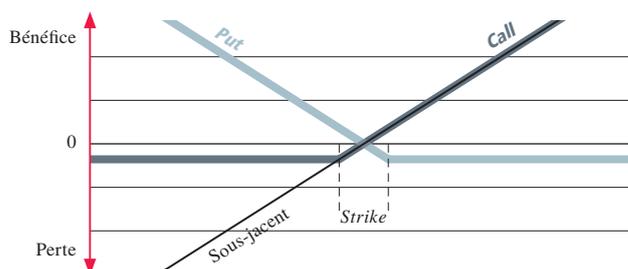
- Certificat *tracker*
- Certificat *outperformance*
- Certificat bonus
- Certificat *twin win*



## Levier

Les produits à effet de levier permettent, moyennant une mise de capital modeste, de participer plus que proportionnellement à l'évolution du sous-jacent. On distingue principalement les produits avec *knock out* des produits sans *knock out*. C'est la barrière qui fait office de *knock out*; si elle est atteinte, le produit perd sa valeur et échoit. Quelques exemples de produits à effet de levier :

- *Warrant*
- *Spread warrant*
- *Knock out warrant*
- *Mini future*



## Produits avec débiteurs de référence

Il en existe pour les quatre types de produits précités. La différence est l'optimisation par l'ajout d'une obligation d'une tierce partie présentant une échéance comparable. Cet emprunt de référence peut donc se révéler une source de revenus supplémentaires, grâce à des coupons et à des taux de participation plus élevés. Cela étant, l'investisseur n'est pas à l'abri d'une insolvabilité du débiteur de référence. Un exemple de produit avec débiteur de référence :

- Certificat avec débiteur de référence

La présente publication est une publicité. Elle n'a été établie qu'à titre informatif et à l'intention du destinataire. L'analyse ne représente ni une incitation ni une recommandation à acheter ou à vendre des placements ou à conclure d'autres transactions. La BCBE attire l'attention sur le fait que tout investissement présente des risques. La BCBE décline toute responsabilité en cas de pertes et ne saurait répondre d'un quelconque dommage découlant de l'utilisation des présentes informations. Vous trouverez dans la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers » de plus amples informations sur les services financiers usuels ainsi que sur les caractéristiques et les risques des instruments financiers. Vous obtiendrez cette brochure gratuitement sur tous les sites de la BCBE. Vous pouvez aussi la télécharger sur la page [bcbe.ch/informations-juridiques](http://bcbe.ch/informations-juridiques). Votre coach financier à la BCBE se fera un plaisir de répondre à vos éventuelles questions.